

DéRyptages

Juillet / Août 2013 • N°36

La lettre de la Commission
de régulation de l'énergie (CRE)



Dossier p. 10

Compteurs **Gazpar** : en **route** pour le **déploiement**

Actualités

- p. 4** Smartgrids : la CRE à l'écoute des territoires
- p. 7** Rapport qualité de service

Parole à...

- p. 14** Bruno Lechevin, ADEME
« La construction de la transition énergétique
et écologique nous permettra de sortir de la crise.
Il faut de la croissance, et ce sera une croissance
de sobriété et d'innovation. »

Vue d'Europe

- p. 16** L'ACER consulte sur les zones
de marché électricité

RAPPORT DE LA CRE

Interconnexions électriques : une augmentation de 50 % des échanges infrajournaliers aux frontières françaises

La CRE a publié en juillet un rapport sur la gestion et l'utilisation des capacités d'interconnexion aux frontières françaises en 2012. Cette étude permet d'estimer les bénéfices qui résultent de la mise en place de mécanismes de marché efficaces aux frontières.

Les interconnexions jouent un rôle fondamental dans la construction du marché européen de l'électricité : en permettant des échanges efficaces entre les pays, elles contribuent à la sécurité d'approvisionnement, au développement de la concurrence, à la réduction des coûts d'approvisionnement et à l'intégration des énergies renouvelables. Des modèles-cibles décrivent au niveau européen des mécanismes de marché pour optimiser ces échanges et qui figureront dans la réglementation européenne une fois les codes de réseau adoptés. Dans son rapport, la CRE analyse l'utilisation des interconnexions et les échanges d'électricité aux frontières françaises en 2012, mettant ainsi en évidence les gains résultant de l'application de ces mécanismes, ainsi que les bénéfices attendus de leur mise en place aux frontières qui n'en bénéficient pas encore.

Malgré un recul de la capacité commerciale moyenne disponible à l'export (11,9 GW) par

rapport à 2011, la France est en 2012 exportatrice nette (44,4 TWh) sur l'ensemble de ses frontières, excepté avec l'Allemagne. L'allocation des capacités par enchères a généré une rente de 300 M€ pour RTE en 2012 utilisée pour financer des investissements dans les réseaux et à réduire le tarif d'utilisation des réseaux payé par les consommateurs. L'interconnexion la plus valorisée est l'export vers l'Italie, due à l'anticipation de prix élevés dans ce pays.

Des économies grâce au couplage de marché

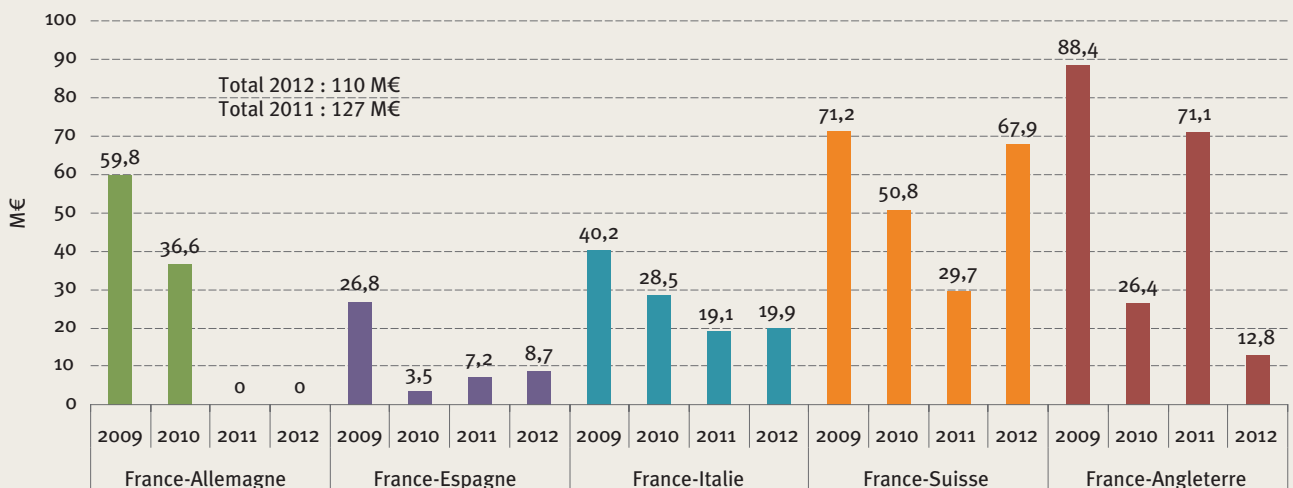
L'analyse des mécanismes de marché aux frontières françaises traduit la pertinence des modèles-cibles choisis au niveau européen que la CRE s'efforce de mettre en place. Ainsi, le couplage de marché avec la Belgique et les Pays-Bas en 2007, puis l'Allemagne depuis 2010, permet désormais une utilisation

optimale des capacités d'interconnexion à l'échéance journalière, et une convergence des prix dix fois plus fréquente avec la Belgique et l'Allemagne (87 % et 65 % du temps en 2012 respectivement) qu'avec les autres pays frontaliers. Sur les autres frontières, l'absence de couplage de marché a par ailleurs entraîné un surcoût d'approvisionnement global de 110 M€ en 2012 (cf. graphique n° 1). Un tel montant montre le potentiel d'amélioration du couplage de marché. Dans cette perspective, la CRE œuvre pour l'extension de ce mécanisme, notamment à la frontière France-Angleterre, prévue pour novembre 2013.

Les échéances de long terme et infrajournalière ne sont pas en reste. À l'horizon 2015, l'extension, pour les enchères de long de terme, de la plateforme dédiée (qui existe déjà sur quatre de nos frontières) à la frontière France-Espagne favorisera le développement de la concurrence

Graphique 1 : Estimation du surcoût lié à l'absence de couplage des marchés en journalier entre 2009 et 2012

Le surcoût lié à l'absence de couplage des marchés représente le surcoût d'approvisionnement induit par une utilisation inefficace des interconnexions à l'échéance journalière. À l'interconnexion France-Allemagne, il n'y a plus de surcoût en 2011 puisqu'un couplage de marché a été mis en place fin 2010, alors qu'il s'élevait à 59,8 M€ en 2009 et à 36,6 M€ en 2010.



entre acteurs pour sécuriser les échanges d'électricité à terme et se couvrir contre le différentiel de prix journalier. Les volumes échangés en infrajournalier ont pour leur part doublé entre 2010 et 2012 (13 TWh). Cette forte croissance est portée en grande partie par l'augmentation des échanges sur les frontières avec l'Allemagne (x 1,5) et la Suisse (x 5), où des mécanismes continus se rapprochant du modèle-cible ont été mis en place récemment (cf. *Décryptages* n° 35).

De tels mécanismes continuent à être développés aux frontières françaises, la CRE demandant cette année, parmi d'autres évolutions, une amélioration des règles d'allocation aux frontières anglaise (échec journalière), espagnole (long terme), italienne (infrajournalier).

Zoom sur les échanges France-Allemagne depuis 2011

Grâce au couplage de marché entre la France et l'Allemagne, les échanges transfrontaliers d'électricité sont parfaitement corrélés avec la différence de prix des deux marchés. La France est généralement importatrice d'Allemagne, ce qui se traduit par une majorité d'heures où le prix de gros français est plus élevé que le prix allemand (cf. graphique n°2). On observe plus précisément que :

- à partir de mars 2011, pendant plusieurs mois, la France a abondamment exporté Outre-Rhin en raison notamment de l'arrêt rapide de 8 réacteurs (moratoire allemand sur le nucléaire) ;

- durant l'hiver 2011-2012, la forte saisonnalité de la consommation française a fait repasser les prix de marché français au-dessus des prix allemands, avec des échanges orientés à l'import ;

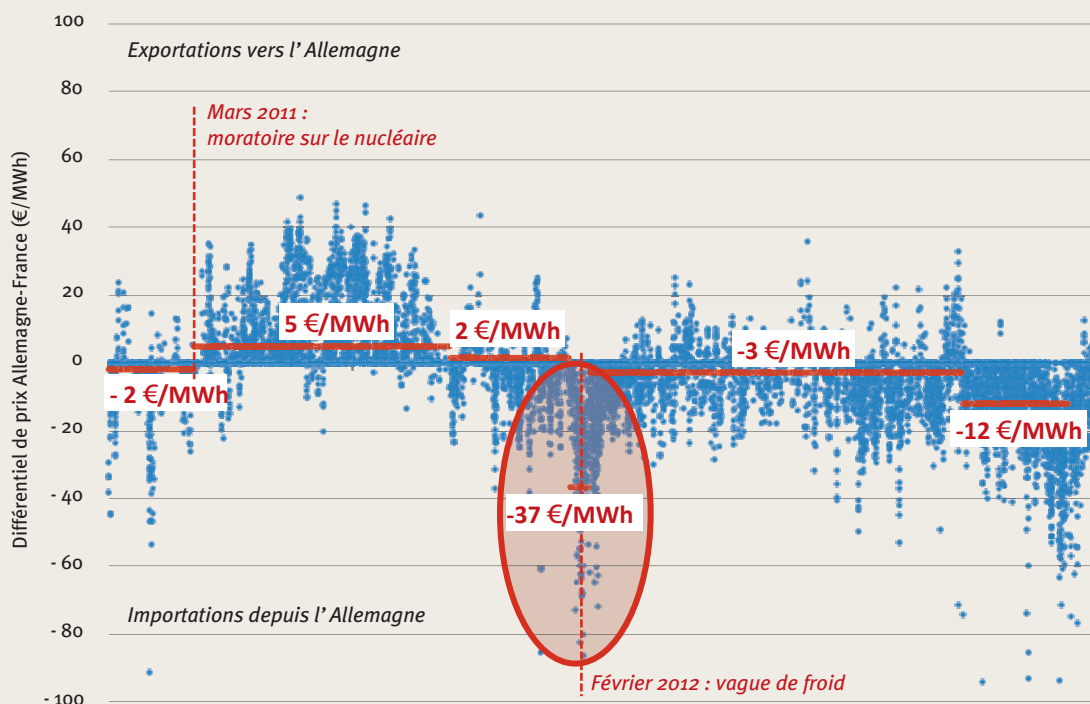
- à partir de l'été 2012, l'écart de prix entre les deux pays se creuse, marqué par des importations abondantes d'Allemagne ; au premier trimestre 2013, la capacité est saturée 70 % du temps (contre 44 % en 2012), entraînant une divergence des prix importante (12 €/MWh).

Durant l'hiver 2012-2013, le couplage de marché n'a donc pas suffi à assurer une convergence élevée de ces deux prix. Au plus bas au mois de mars 2013, le taux de convergence des prix s'est réduit à 15 % et le différentiel de prix moyen s'est alors élevé à 19 €/MWh. Cette tendance peut en partie s'expliquer par la baisse relative des prix sur le marché allemand, à laquelle contribuent la baisse du prix du charbon et du CO₂, ancrés dans les fondamentaux du prix de l'électricité Outre-Rhin, et le développement soutenu des énergies renouvelables.

Toutefois, sans le couplage de marché, le différentiel de prix aurait été encore plus important : le couplage a en effet permis d'utiliser la capacité d'échanges avec l'Allemagne au maximum, utilisant les moyens de production les moins chers sur les deux marchés et contribuant ainsi à réduire le prix de marché français, notamment en période de prix élevés.

Le projet de couplage de marché fondé sur les flux dans la région Centre-Ouest de l'Europe, dont la mise en œuvre est prévue pour début 2014 (projet *Flow-Based*, cf. *Décryptages* n° 33), devrait justement permettre d'accroître les capacités d'interconnexion mises à disposition des acteurs de marché sans nécessiter d'investissements dans les lignes. D'après les simulations des gestionnaires de réseaux de transport portant sur le 1^{er} trimestre 2013, la France, l'Allemagne, la Belgique et les Pays-Bas auraient eu un prix identique 47 % du temps en *Flow-Based* contre 23 % observés avec la méthode de calcul des capacités actuelle. Le différentiel de prix entre la France et l'Allemagne aurait ainsi été divisé par deux. Au vu de ces bénéfices, la CRE veille à ce que le paramétrage du projet permette d'en retirer toute l'efficacité. ■

Graphique 2 : Évolution du différentiel de prix France – Allemagne (01/2011 – 03/2013)



Note : Pour des questions de lisibilité, le graphique n'illustre pas les différentiels de prix extrêmes (>100€/MWh), constatés notamment pendant la vague de froid de février 2012 (occurrences sur la période janvier 2011 – mars 2013 : moins de 0,2 % du temps).

Source: EPEX Spot – Analyse: CRE

SMART GRIDS

La CRE à l'écoute des territoires

Les collectivités territoriales sont des acteurs incontournables pour favoriser les innovations technologiques sur les réseaux d'énergie à l'échelon local. Dans l'objectif de veiller au bon fonctionnement et au développement des réseaux d'énergie, la CRE est engagée dans une démarche d'échanges, de partage et de retour d'expérience avec les territoires français porteurs de projets smart grids.

Dans le contexte actuel marqué par les débats sur la transition énergétique et la décentralisation, le rôle joué par les collectivités territoriales dans le système énergétique de demain est en train d'être redéfini. Leur proximité avec les consommateurs et la transversalité de leurs compétences en matière d'urbanisme, de logement ou encore de mobilité en font des acteurs-clé de la mise en œuvre de la politique énergétique. Les questions de respect de l'environnement et de maîtrise de l'énergie, qui sont des composantes de la politique énergétique française, sont aujourd'hui prises en compte dans de nombreuses politiques sectorielles.

À cet égard, la réponse que les réseaux intelligents apportent pour faire évoluer le système énergétique actuel nécessite une approche

intégrée que les collectivités sont à même d'adopter. Les acteurs locaux ont un intérêt croissant pour la convergence des différents types de réseaux, porteuse d'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers et de diminution des dépenses. C'est pourquoi les projets en matière de smart grids se multiplient rapidement en France.

La CRE a pour volonté de fédérer et de faire prospérer les initiatives innovantes qui contribuent à moderniser le système énergétique. Elle a donc mis en place dès 2010 une démarche d'animation et de réflexion avec l'ensemble des acteurs concernés sur les thèmes de l'évolution des réseaux d'énergie, du développement des initiatives locales et de l'évolution de la régulation qui en découle. Cette démarche se

matérialise non seulement par le site Internet smart grids de la CRE, qui recense l'ensemble des projets smart grids sur le territoire français, mais aussi par l'organisation de forums thématiques et, plus récemment, par l'organisation d'un « tour de France » des régions les plus dynamiques sur les réseaux intelligents.

smartgrids-cre.fr : présenter les projets et partager les retours d'expérience

Les collectivités ont exprimé à la CRE leur souhait d'un meilleur partage des expériences, d'une diffusion de l'information et des bonnes pratiques. Pour répondre à ces besoins, la CRE a créé en novembre 2010 un site Internet dédié sur lequel elle répertorie les expérimentations, démonstrateurs et projets menés en France et dans le monde.

Les projets smart grids en France sont recensés sur le site internet de la CRE : smartgrids-cre.fr

La rubrique « Territoires et projets » met l'accent sur le dynamisme et l'expertise des territoires français. De nombreuses régions françaises y sont aujourd'hui représentées : Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes, Poitou-Charentes, Bretagne, etc. Les acteurs de l'énergie sont nombreux à se mobiliser pour faire part de leur expérience : élus (Collectivité territoriale de Corse, Grand Lyon, etc.), syndicats d'énergie (Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée, Syndicat départemental d'énergies du Morbihan), chambres de commerce et d'industrie (Chambre de commerce et d'industrie de Nice-Côte d'Azur, etc.) ou encore pôles de compétitivité (Derbi, Tenerrdis, Capénergies, etc.).

Échanger avec les services des collectivités territoriales

Mais le travail de la CRE avec ces acteurs va plus loin. Aller à la rencontre des collectivités territoriales pour comprendre les évolutions en cours au niveau local sur les sujets énergétiques et les attentes vis-à-vis du régulateur est essentiel. À ce jour, les services de CRE se sont entretenus avec les services techniques des villes de Lambesc (13), Courbevoie (92), Paris (75) et Le Cannet (06), mais également avec les communautés urbaines de Nantes (44) et de



Dunkerque (59), les métropoles de Rennes (35) et de Brest (29), les conseils généraux de Seine-Saint-Denis (93), des Alpes-Maritimes (06) et des Yvelines (78) et les conseils régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de Bretagne.

Les collectivités souhaitent être porteuses de projets smart grids car ils constituent une réelle opportunité de développement du territoire (production locale d'électricité pour une autonomie énergétique, nouveaux quartiers durables et performants énergétiquement, développement d'emplois dans les nouvelles technologies, etc.). Cependant les conditions permettant le développement et les initiatives doivent être améliorées. Il s'agit entre autres de déterminer un modèle économique des smart grids. Ou encore, définir une gouvernance claire en matière d'énergie dans les territoires pour que la mise en œuvre des politiques locales soit facilitée.

Alors que les compétences sur ce sujet sont souvent communales, les logiques d'aménagement territorial s'organisent à des niveaux différents en fonction des sujets (bornes de recharge des véhicules électriques, implantations des data centers, compteurs Linky, etc.). Les collectivités souhaitent que les choix faits dans le cadre de la transition énergétique tiennent compte des spécificités énergétiques locales. Enfin, avec le développement des smart grids, une masse très importante de données est disponible (données concernant le patrimoine réseau, données agrégées de consommation et données de qualimétrie). Les collectivités souhaiteraient pouvoir en disposer afin de pouvoir prendre des décisions éclairées.

Dialoguer avec les élus : le tour de France de la CRE

Après avoir engagé le débat sur le sujet de la territorialité le 11 octobre 2012 avec le colloque

« Énergies et territoires : une régulation, des régulations », la CRE a ouvert le 28 mai 2013 une série de tables rondes régionales consacrées à la gouvernance des réseaux d'énergie intelligents. La CRE se déplace en région pour aller à la rencontre des initiatives locales et dialoguer avec les élus des collectivités fortement impliquées sur l'ensemble des sujets de l'énergie et porteuses de projets de smart grids.

L'objectif de ces tables rondes est de construire avec les collectivités territoriales la régulation de demain pour qu'elle ne freine pas la capacité d'innovation locale. Au premier semestre, la CRE a rencontré les collectivités d'Île-de-France et de Provence-Alpes-Côte d'Azur (cf. encadré). Les prochaines tables rondes se dérouleront en Bretagne, Rhône-Alpes et Nord-Pas-de-Calais. ■

La CRE se déplace en région : les tables rondes « Énergies et territoires : quelle régulation ? » d'Île-de-France et de Provence-Alpes-Côte d'Azur

La région Île-de-France comme la région Provence-Alpes-Côte d'Azur comptent parmi les régions françaises les plus dynamiques en matière d'innovation énergétique et de développement des réseaux intelligents.

Afin de rencontrer, d'échanger et de débattre avec les collectivités territoriales franciliennes et azuréennes porteuses de ces projets, la CRE a organisé deux tables rondes décentralisées dédiées à la gouvernance de l'énergie et à l'évolution de la régulation.

La première table ronde « Énergies et territoires d'Île-de-France : quelle régulation ? » s'est déroulée dans les locaux de la CRE le 28 mai. Éric Legale, Directeur Issy Media à la ville d'Issy-les-Moulineaux, Marie-Christine Servant, Directeur de la Mission numérique au Conseil général des Yvelines et Pierre Veltz, Président-Directeur général de l'Établissement public d'aménagement de Paris-Saclay ont exposé les projets menés par leur collectivité et ont participé à la réflexion prospective que la CRE mène sur l'évolution des compétences des collectivités en matière d'énergie.

Consacrée à la région PACA, la deuxième table ronde s'est tenue lors du Congrès Innovative City Convention dédié à la ville intelligente, le 18 juin à Nice, Philippe Mussi, Conseiller régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Yves Prufer, Directeur adjoint Environnement et Énergie à la métropole Nice-Côte d'Azur et Jean Dieterlen, Conseiller municipal délégué chargé des énergies

nouvelles à la mairie de la Croix-Valmer ont présenté les retours d'expérience des projets pilotés par leur collectivité et ont participé au débat sur la manière dont la régulation accompagnera la décentralisation énergétique avec l'assemblée composée d'élus, de membres des syndicats d'énergie, d'acteurs de la distribution d'électricité et de PME locales innovantes.



Table ronde en PACA à Innovative City Convention
De gauche à droite : Jean Dieterlen (Ville de la Croix-Valmer), Philippe Mussi (Région PACA), Yves Prufer (Métropole Nice-Côte d'Azur) et Philippe de Ladoucette (président de la CRE).

Bilan de l'année 2012

Dans ce numéro de rentrée, *Décryptages* fait le point sur les principaux développements survenus en 2012 sur les marchés de l'électricité et du gaz en France. Retour sur les aspects liés à l'accès aux réseaux de transport et de distribution, à la concurrence et au fonctionnement des marchés, ainsi que sur la sécurité d'approvisionnement.

Le champ de compétences du régulateur, notamment de par la mise en œuvre de la loi NOME et la transposition du 3^e paquet, s'est sensiblement élargi ces dernières années, alors que paradoxalement ses ressources ont dans le même temps diminué. Pour autant, un cap important a été franchi en 2012 avec la certification de RTE, GRTgaz et TIGF, attestant que ces gestionnaires de réseaux de transport respectent les obligations du modèle ITO (gestionnaire de transport indépendant), et l'évaluation de leurs plans décennaux. La CRE a en outre encouragé les principaux gestionnaires de réseaux de distribution à consolider leur indépendance.

La CRE s'est également fortement impliquée au cours de l'année dans la construction du marché intérieur européen de l'énergie. Dans le secteur électrique, elle a notamment œuvré à la mise en place de mécanismes d'échanges à l'échéance infrajournalière avec la Suisse et l'Italie et précisé les conditions de raccordement et d'accès des nouvelles interconnexions exemptées au réseau public de transport. Dans le secteur gazier, les nouvelles règles pour l'allocation des capacités de transmission pluriannuelles et l'objectif d'unification des zones à l'horizon 2018 ont été adoptés.

Électricité : une consommation en augmentation

Parmi les évolutions marquantes dans le secteur électrique, la CRE a élaboré une nouvelle version du TURPE 3 (tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité) valable pour la période 2009-2013, à la suite de son annulation par le Conseil d'État. S'agissant du marché, production et distribution sont restées très concentrées, avec seulement 8 % de sites desservis par les fournisseurs alternatifs (31 % de la consommation totale en volume), dont les besoins ont été largement couverts par la production nucléaire vendue au prix de l'ARENH (Accès régulé à l'énergie nucléaire

historique). En 2012, ces nouveaux fournisseurs ont vu leur part de marché progresser de 17 % pour le marché de détail résidentiel, tandis qu'elle a reculé de 5 % sur le segment non résidentiel. En dépit de la baisse de la consommation du secteur industriel (-4 %), la consommation totale (489,5 TWh) a enregistré une hausse de 2,1 % par rapport à 2011, notamment sous l'effet d'un pic de froid en février. Plusieurs mécanismes ont été introduits ou sont en cours de développement pour couvrir la pointe de consommation : incitations tarifaires, programmes d'effacement, marché de capacité, etc. Enfin, bien que le solde exportateur d'électricité ait baissé de -20,3 % en 2012, à 44,4 TWh (53 TWh exportés vers les pays frontaliers et 8,7 TWh importés d'Allemagne), les interconnexions transfrontalières restent au cœur des projets de développement des infrastructures pour les cinq prochaines années.

Quant aux infrastructures de gaz, la CRE a pris plusieurs décisions menant à des augmentations de tarifs de l'ordre de 8 % pour GrDF (ATRD4), GRTgaz et TIGF (ATRT5), et fixé un nouveau tarif pour l'utilisation des terminaux méthaniens régulés (ATTM4). La consommation primaire de gaz naturel a atteint 493,9 TWh (+3,2 %), en partie à cause du pic de froid qui a causé une pointe de consommation record et une augmentation de 16 % des prix day-ahead sur le marché de gros. Les gazoducs ont constitué la source la plus importante d'approvisionnement (440 TWh, +7,6 %), suivis par les stockages (120,2 TWh, +41 %) et les trois terminaux méthaniens (107 TWh, -32 %). En dépit d'une concentration toujours forte, notamment sur le segment résidentiel, le développement de la concurrence sur le marché de détail s'est poursuivi, avec 33,3 % de la consommation de gaz naturel satisfaite par des fournisseurs alternatifs. Les volumes échangés sur le marché spot ont augmenté de 48 % en 2012.



Pour en savoir plus sur les évolutions de l'année 2012, consultez le *Rapport d'activité* de la CRE

Gaz : enquête de la CRE sur le différentiel de prix entre le PEG Nord et le PEG Sud

Par ailleurs, un accroissement substantiel du différentiel entre les prix spot du gaz aux PEG Nord et Sud français a conduit la CRE à ouvrir une enquête sur les conditions de formation des prix. Une seconde étude sur la hausse des prix du gaz durant l'hiver a révélé qu'un certain nombre de contraintes imposées par d'autres États membres ont altéré le signal prix et influencé l'utilisation des interconnexions. Cette situation devrait être améliorée par la mise en place des codes de réseau européens et une coordination accrue. À cet égard, d'importantes décisions d'investissements ont été prises, à la fois aux frontières et au sein du réseau français, dont l'augmentation des capacités d'interconnexion avec l'Espagne et la Belgique, le raccordement d'un 4^e terminal méthaniens et le renforcement de l'artère du Rhône (projet ERIDAN).

Enfin, concernant la protection des consommateurs les plus vulnérables, si 1,2 million de consommateurs d'électricité et 457 000 consommateurs de gaz ont bénéficié du tarif social en 2012, la loi applicable en la matière a été modifiée au cours de l'année afin d'automatiser l'allocation des tarifs sociaux et d'en étendre le champ d'application. Ainsi, pour l'année 2013, le coût de ces mesures devrait atteindre 145,5 M€ pour l'électricité et 50,3 M€ pour le gaz. ■

RAPPORT DE LA CRE

Transport et distribution de gaz et d'électricité : la qualité de service s'améliore dans l'ensemble

La CRE vient de publier son 4^e rapport annuel sur la régulation incitative de la qualité de service des gestionnaires de réseaux de transport et de distribution de gaz naturel et du gestionnaire de réseau de distribution d'électricité ERDF. Le bilan des performances des opérateurs entre juillet 2011 et décembre 2012 est positif, mais des marges de progrès subsistent.

Dans son 4^e rapport, la CRE met en particulier l'accent sur les quatre domaines clés suivants :

- le raccordement des utilisateurs au réseau public de distribution d'électricité par ERDF ;
- les interventions des gestionnaires de réseaux de distribution (GRD) de gaz naturel et d'ERDF auprès des consommateurs finals ;
- les données des GRD de gaz naturel nécessaires à la facturation par les fournisseurs des consommateurs finals relevés semestriellement ;
- les données des gestionnaires de réseaux de transport (GRT) de gaz naturel nécessaires à l'équilibrage des expéditeurs.

En électricité, dans le domaine des raccordements, ERDF poursuit sa progression depuis 2011, que ce soit en matière de délais d'envoi des propositions de raccordement ou de respect des délais de mise en exploitation des ouvrages. Alors qu'en 2010 26 % des producteurs BT ≤ 36 kVA ont reçu leur proposition de raccordement hors délai, ils ne sont plus que 17 % en 2012. De même, le taux de respect de la date convenue de mise en exploitation des ouvrages de ces mêmes producteurs est passé de 79 % en 2010 à 92 % en 2011 puis à 91 % en 2012. Afin de maintenir cette dynamique d'amélioration de la qualité, la CRE envisage de renforcer les dispositifs incitatifs en demandant notamment à ERDF de communiquer de manière claire et visible auprès des utilisateurs sur l'existence du mécanisme donnant droit au versement d'une pénalité.

Concernant le respect des délais de réalisation des interventions auprès des consommateurs finals, telles que les mises en service et les mises hors service, la CRE constate en électricité comme en gaz que la performance des opérateurs se stabilise à un niveau globalement satisfaisant. Toutefois, ERDF et GrDF disposent de marges

de progression, notamment concernant les mises en service.

En gaz, la mise à disposition par GrDF de données de qualité pour permettre aux fournisseurs la facturation fiable de leurs clients finals relevés semestriellement est en amélioration constante depuis 2009. GrDF a atteint pour les indicateurs mesurant la qualité de ce processus de très bons niveaux. En 2012, seuls 0,27 % des index des clients relevés semestriellement ont été rectifiés après avoir été relevés. 99,9 % des index relevés semestriellement ont été transmis dans les délais impartis aux fournisseurs. La performance des entreprises locales de distribution (ELD) est, quant à elle, en progression sensible pour atteindre également de bons niveaux. Pour Régaz Bordeaux (respectivement Réseau GDS), 94 % (respectivement 96 %) des compteurs ont été relevés par les agents du GRD ou autorelevés par les clients finals en 2012 permettant ainsi de facturer les clients finals sur des données de consommations réelles.

Concernant la qualité des données publiées par les GRT de gaz naturel pour permettre aux expéditeurs d'égaliser au mieux dans la journée leurs entrées de gaz sur le réseau avec la consommation de leurs clients, GRTgaz et TIGF ont réalisé des progrès importants depuis 2009. En 2012, les deux GRT ont stabilisé leurs résultats à des niveaux très satisfaisants : à titre d'exemple, le taux de disponibilité des portails depuis 2011 pour les deux GRT a été de près de 100 %. Par ailleurs GRTgaz et TIGF ont réalisé des performances respectives de 99 % et de plus de 97 % de comptages conformes concernant les données de consommation des industriels.

Pour rappel, la CRE dresse annuellement le bilan des performances des opérateurs de

réseaux de gaz et d'électricité en matière de qualité de service rendue aux utilisateurs, dont elle assure le suivi. Certains indicateurs font l'objet d'incitations financières, avec l'attribution de bonus ou de pénalités aux opérateurs en fonction de l'atteinte d'objectifs fixés par la CRE. Les dispositifs de régulation incitative de la qualité de service, prévus dans les tarifs d'utilisation des réseaux de ces opérateurs, sont mis à jour sur la base des conclusions du rapport de la CRE. ■

97,21 % Taux de relevés semestriels sur index réels par GrDF

En 2012, 97,21 % des compteurs de gaz des clients résidentiels, qui doivent être relevés au moins deux fois par an afin d'établir des factures sur la base d'une consommation réelle, ont bien été relevés semestriellement. L'objectif cible de 97,2 % ayant été dépassé, la performance de GrDF génère un bonus de 50 000 €.

17 % et 5 % Taux de propositions de raccordement envoyées hors délais par ERDF

En 2012, 17 % des producteurs BT ≤ 36 kVA et 5 % des producteurs BT > 36 kVA et HTA ont reçu hors délais la proposition de raccordement au réseau de leurs installations de production d'électricité.

94 % Qualité des mesures des quantités de gaz télérelevées aux points de livraison des consommateurs raccordés au réseau de transport de GRTgaz et transmises aux expéditeurs en cours de journée

En 2012, GRTgaz a atteint un taux de comptages conformes de 94 % en moyenne sur le segment 6h-14h contre 78 % en 2011. La performance de GRTgaz sur l'ensemble des segments a généré un bonus de 407 000 €.

TRANSPORT DE GAZ

Mise en œuvre des lignes directrices sur les procédures de gestion de la congestion

Le 1^{er} octobre 2013 entreront en vigueur de nouvelles règles de gestion de la congestion contractuelle sur les réseaux de gaz en Europe. Adoptées en août 2012, ces règles ont pour ambition de réduire les obstacles à l'achèvement du marché européen du gaz en permettant aux utilisateurs d'accéder à des capacités de transport aux interconnexions lorsqu'elles sont souscrites mais non-utilisées.

Après plusieurs années de discussions, la Commission européenne a adopté une nouvelle annexe au Règlement (CE) n° 715/2009 portant sur les procédures de gestion de la congestion (CMP). Ce texte introduit quatre mécanismes visant à remettre sur le marché des capacités de transport réservées mais non-utilisées. L'un des objectifs est d'harmoniser les règles mises en place aux frontières afin d'en améliorer l'efficacité et de faire de ces mesures un véritable complément aux codes de réseau européens préparés dans le cadre du 3^e paquet législatif.

Le 27 juin 2013, la CRE a publié une délibération sur les modalités d'application des CMP qui s'appuie notamment sur des propositions de GRTgaz et TIGF. Les transporteurs français disposent d'une expérience solide, les mesures en place depuis plusieurs années ayant garanti un bon niveau de disponibilité des capacités de transport sur la plupart des points du réseau français. La CRE a été particulièrement attentive aux avis exprimés par les acteurs de marché

dans le cadre de la Concertation Gaz et à l'occasion de la consultation publique qu'elle a lancée en avril 2013. Elle a en outre engagé très tôt des discussions avec les autorités de régulation des pays voisins (Allemagne, Belgique et Espagne). Il est en effet essentiel que les déclinaisons opérationnelles de ces mécanismes soient convergentes aux frontières dans la mesure où les capacités de sortie d'une zone de marché et d'entrée dans la zone adjacente seront progressivement groupées, comme le prévoit le code de réseau sur l'allocation des capacités adoptée cette année.

Quatre mécanismes pour réduire les congestions

1 La première mesure consiste à offrir de la capacité ferme au-delà du maximum technique moyennant un mécanisme de rachat des capacités excédentaires en cas de saturation. La mise en place de ce système repose sur une analyse de risques s'appuyant sur les scénarios statistiques d'utilisation de

la capacité de transport, les procédures de rachat doivent en effet rester exceptionnelles.

2 La deuxième mesure doit permettre aux utilisateurs qui le souhaitent de restituer une partie de la capacité qu'ils ont souscrite pour qu'elle soit ajoutée aux volumes offerts lors des processus d'allocation usuels.

3 Le troisième mécanisme, en vigueur en France depuis plusieurs années, est le *use-it-or-lose-it* (UIOLI) de long terme qui prévoit un retrait systématique de la capacité en cas de sous-utilisation chronique pour des produits d'une durée supérieure à un an. Ces trois mesures doivent être mises en place dès le 1^{er} octobre 2013.

4 Le quatrième mécanisme, l'UIOLI de capacités fermes à un jour, ne sera quant à lui rendu obligatoire qu'à compter du 1^{er} juillet 2016. Consistant à offrir des capacités fermes pour le lendemain en contraignant les renominations des expéditeurs, il ne sera toutefois mis en œuvre que si l'ACER établit l'existence d'une gestion contractuelle. ■

Comment ça marche ?

	Mécanisme	Principe	Moyen	Application
1	Surréservation et rachat	Vente de capacité ferme au-delà du maximum technique	Le GRT rachète les capacités excédentaires en cas de saturation	Octobre 2013 Si les risques de saturation sont faibles
2	Restitution de capacité	Les expéditeurs rendent au GRT de la capacité réservée pour augmenter les volumes offerts	L'expéditeur reste titulaire de la capacité tant qu'elle n'est pas réallouée	Octobre 2013 Sur tous les points Action volontaire
3	UIOLI* de long terme	Remettre sur le marché la capacité souscrite faisant l'objet d'une sous-utilisation prolongée	La capacité est retirée à l'expéditeur pour être revendue à un tiers en cas d'offre insuffisante	Octobre 2013 Sur tous les points
4	UIOLI* ferme à un jour	Augmenter le volume de capacité ferme offert pour le lendemain	Restriction de l'ajustement des nominations en cours de journée	Juillet 2016 En cas de congestion avérée

* UIOLI : Use-it-or-lose-it

Le saviez-vous ?

LE CHIFFRE

181 000

clients résidentiels ont souscrit un contrat de fourniture de gaz en offre de marché au 2^e trimestre 2013 (+10 %). 81 % des clients sont aux tarifs réglementés.

En électricité, sur la même période, seulement 58 000 clients résidentiels supplémentaires ont souscrit un contrat en offre de marché (+2,6 %). 92,6 % des clients sont aux tarifs réglementés.

Données au 30.06.2013 issues de l'Observatoire des marchés de l'électricité, du gaz naturel et du CO₂ publié par la CRE.

Le régulateur géorgien à la CRE

Du 9 au 13 septembre, la CRE a accueilli une délégation de l'autorité géorgienne de régulation (GNERC) venue étudier l'organisation du marché français de l'électricité. Les échanges organisés à cette occasion avec les représentants d'acteurs du marché et de la CRE doivent alimenter les réflexions de GNERC pour mettre à jour leur méthodologie tarifaire. Organisée en coopération avec le régulateur autrichien, cette visite d'étude s'inscrit dans le cadre d'un projet financé par l'Union européenne.

Décret « effacement »

La CRE a transmis aux ministres concernés sa proposition de décret fixant une méthodologie pour établir les règles de valorisation des effacements sur les marchés, ainsi que la prime versée aux opérateurs d'effacement, le 25 juillet 2013. Elle s'est appuyée sur l'étude d'un consultant pour renforcer ses éléments d'analyse et a organisé une consultation publique du 7 au 24 juin, à laquelle 25 acteurs ont répondu, ainsi qu'une table ronde le 10 juillet. La proposition de décret par la CRE est prévue par la loi n° 2013-312 du 15 avril 2013 visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre et portant diverses dispositions sur la tarification de l'eau et sur les éoliennes.

En image

ÉVOLUTION DU MARCHÉ DU CO₂ DEPUIS JANVIER 2013

Le 1^{er} janvier 2013 marque le début de la phase III du Système Communautaire d'Échange de Quotas d'Émission (SCEQE), caractérisée par la mise aux enchères d'environ 50 % des quotas d'émission. Depuis le début de cette phase, les prix spot des quotas d'émission de CO₂ EUA (*European Union Allowance*) ont fortement baissé et ont affiché une moyenne de 4,24 €/tCO₂ au 1^{er} semestre 2013, soit une baisse de 43 % par rapport au 2^e semestre 2012 (7,45 €/tCO₂).

Les prix du carbone sont particulièrement bas en raison du prolongement de la crise économique et du surplus de quotas accumulés depuis 2010. La mise aux enchères

hebdomadaire de quotas sur le marché dans le cadre de la phase III accentue également le volume de quotas en circulation.

Le 3 juillet 2013, le Parlement européen a approuvé la mesure de mise en réserve (*backloading*) de 900 millions de quotas qui seront remis sur le marché à la fin de la phase III. Cette mesure devrait soutenir les prix du CO₂. Le texte est actuellement soumis au Conseil européen pour approbation. Des discussions concernant les réformes structurelles de long terme du marché du carbone sont également en cours au niveau européen.



Sources: Bluenext, EOX (à partir du 6 décembre 2012)

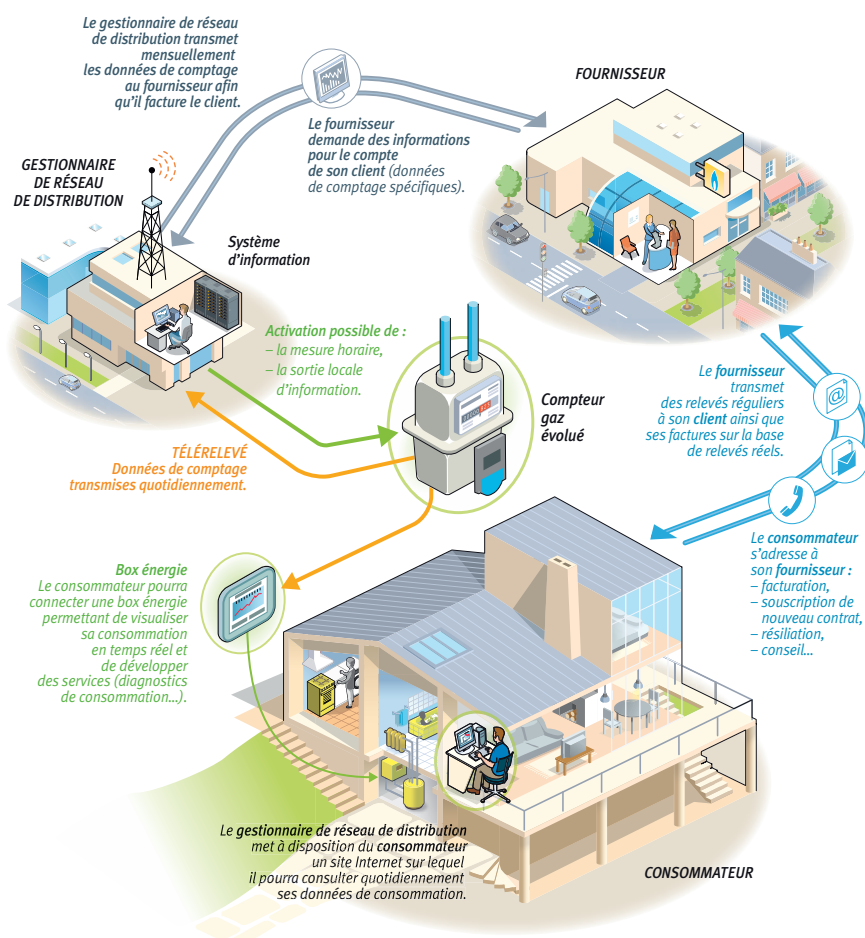
Le dossier de la CRE

LA CRE A PROPOSÉ LA GÉNÉRALISATION DES COMPTEURS DE GAZ ÉVOLUÉS

UNE NOUVELLE ÉTAPE IMPORTANTE DU PROJET DE COMPTEURS DE GAZ ÉVOLUÉS A ÉTÉ FRANCHIE. APRÈS PLUSIEURS ANNÉES DE TRAVAUX PRÉPARATOIRES, D'EXPÉRIMENTATIONS ET DE CONCERTATIONS, LA CRE A PROPOSÉ AUX MINISTRES CHARGÉS DE L'ÉNERGIE ET DE LA CONSOMMATION D'APPROUVER LE DÉPLOIEMENT GÉNÉRALISÉ DES COMPTEURS ÉVOLUÉS DE GRDF BAPTISÉS GAZPAR (DÉLIBÉRATIONS DU 13 JUIN 2013). DÉBUT AOÛT, LES MINISTRES ONT DONNÉ LEUR ACCORD « DE PRINCIPE » À L'INSTALLATION DE CES COMPTEURS. DANS UN CONTEXTE EUROPÉEN (DIRECTIVE SUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU 25 OCTOBRE 2012) ET NATIONAL (DÉBAT SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE) OÙ LA MAÎTRISE DE LA DEMANDE ÉNERGÉTIQUE DEVIENT UN ENJEU MAJEUR, CE PROJET CONSTITUERA UN OUTIL STRUCTURANT ET EFFICACE POUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL DU GAZ.

Compteurs Gazpar : en route pour le déploiement

Le fonctionnement du système de comptage évolué de gaz



© GrDF-Emmanuel Cairo

Le projet de compteurs évolués de GrDF a pour objet le remplacement de l'ensemble des compteurs des 11 millions de consommateurs, résidentiels et petits professionnels, desservis par GrDF, par des compteurs évolués permettant la transmission à distance chaque mois des index de consommation réelle. Il répond ainsi à un double objectif :

- l'amélioration du service rendu aux consommateurs, en particulier par une facturation sur index réel et une meilleure information sur la consommation ;
- la modernisation du réseau de gaz.

Un projet concerté répondant aux besoins des acteurs de marché et des consommateurs

Lancé par GrDF en 2007, le projet de compteurs évolués de gaz a fait l'objet, dès 2008, de travaux menés au sein des instances de concertation sous l'égide de la CRE avec l'ensemble des acteurs. Ces travaux ont permis d'évaluer les attentes des différentes parties prenantes, de définir les fonctionnalités du système et d'envisager ses apports en termes de développement de nouveaux services ou d'amélioration de la relation clientèle. Ont ainsi pu être définis les grands principes et les fonctionnalités d'un système de comptage évolué en gaz, qui ont servi de base pour mener des expérimentations en 2010 et 2011.

Ces expérimentations ont été l'occasion de tester plusieurs solutions techniques mais également de

Les fonctionnalités du compteur Gazpar

Les fonctionnalités de base proposées par GrDF, systématiquement disponibles, sont les suivantes :

- la mise à disposition des fournisseurs de la consommation réelle d'un point de comptage selon une périodicité mensuelle ;
- la mise à disposition de l'index de consommation mesuré au moment d'une modification contractuelle (mise hors ou en service, changement de fournisseur, changement de tarif) ;
- la mise à disposition locale, au niveau du compteur, de l'information de mesure permettant le développement de services, notamment en matière de maîtrise de la demande de l'énergie (MDE) ;

- la mise à disposition des données brutes quotidiennes en volume (m³) ou en énergie (kWh avec un PCS* moyen) sur un site internet opéré par GrDF, accessible aux consommateurs et aux autres acteurs désignés par ces derniers, pour les données qui les concernent et avec les garanties de sécurité et de confidentialité nécessaires.

Des fonctionnalités complémentaires, disponibles à la demande, seront développées. À ce stade, les fonctionnalités complémentaires proposées par GrDF sont les suivantes :

- le choix d'une date fixe de relève mensuelle ;

- la modification ponctuelle du pas de relève pour passer, pendant une durée éventuellement limitée, à une relève horaire destinée à permettre la réalisation d'études et de prestations de conseil en matière de MDE ;
- un service de regroupement multisites des données de relève ;
- la possibilité de disposer, à la demande par exemple d'acteurs publics territoriaux, de données agrégées et rendues anonymes sur des périmètres de territoire ou de type d'habitat définis.

* PCS : pouvoir calorifique supérieur, nécessaire à la conversion d'un volume de gaz en énergie.

multiplier les échanges avec des interlocuteurs locaux et opérationnels. Des tests ont également été menés auprès de 400 clients afin d'évaluer l'apport d'une information plus fréquente sur leur consommation. Elles ont fait l'objet d'un suivi constant dans les instances de concertations sous l'égide de la CRE avec tous les acteurs et ont permis de choisir la solution technique la plus adaptée. Les fonctionnalités ont été arrêtées par la délibération de la CRE du 21 juillet 2011 portant proposition d'approbation du lancement de la phase de construction du compteur.

À l'issue de cette délibération, GrDF, en concertation avec l'ensemble des acteurs, a engagé les travaux de construction de la solution permettant non seulement de valider les impacts sur les procédures mais aussi de préparer le déploiement, en particulier concernant l'information des clients, des fournisseurs et des collectivités locales.

Un projet structurant pour le secteur de l'énergie

Gazpar est porteur d'opportunités et s'inscrit dans un contexte d'évolution importante du secteur de l'énergie. L'installation des compteurs évolués dynamisera les relations entre les clients et les fournisseurs au bénéfice des clients finals. L'utilisation d'index réels pour la facturation et pour les principales étapes du parcours client contribuera à améliorer la relation entre le fournisseur et ses clients et à réduire le nombre de réclamations des consommateurs. Le développement de la concurrence sur la fourniture du gaz sera favorisé par la simplicité et la rapidité des opérations de changement de fournisseur, mais aussi par

l'apparition de nouveaux services et d'offres commerciales plus adaptées aux profils de consommation.

Le système de comptage évolué sera également un maillon nécessaire à une politique d'efficacité et de transition énergétique. En particulier, les données remontées par le système de comptage évolué pourraient être utilisées dans le cadre des politiques publiques locales afin de mieux évaluer leur impact, cibler les aides en termes de territoires ou de populations et ainsi maximiser leur effet sur les réductions de consommation (dans le cadre des plans climat-énergie territoriaux, OPATB, etc.). Ces données permettront également d'évaluer plus précisément les économies réalisées dans le cadre d'aides ou de dispositifs nationaux (éco PTZ, crédits d'impôts, certificats d'économies d'énergie, etc.).

Par ailleurs, le système de comptage évolué est la « première brique » du développement des « smart gas grids ». Ceux-ci devraient permettre de développer l'injection de biométhane et de venir en appui des réseaux électriques et de chaleur pour une gestion avancée des moyens de production et de stockage d'énergie distribuée et renouvelable.

Enfin, des entreprises pourront développer de nouvelles compétences industrielles notamment dans le cadre de la fabrication et de l'exploitation des éléments de la nouvelle chaîne de comptage, ainsi que des nouveaux services favorisant la maîtrise de la demande de l'énergie (MDE).

Gazpar en chiffres

11 millions de compteurs et modules radio

15 000 concentrateurs

7 années de déploiement

1,5 % d'économie sur la consommation domestique de chauffage et d'eau chaude sanitaire

4 délibérations de la CRE

3 consultations publiques

78 réponses aux consultations publiques

56 réunions de concertation au sein des instances sous l'égide de la CRE

Linky est aussi sur les rails

Le 9 juillet 2013, lors de la présentation du nouveau programme d'investissements d'avenir, le Premier ministre Jean-Marc Ayrault a annoncé le lancement d'un appel d'offres pour le déploiement de 3 millions de compteurs communicants Linky. Cet appel d'offres constitue la première phase du remplacement des 35 millions de compteurs électriques français par des compteurs communicants.

À la suite de cette annonce, ERDF a publié, le 30 juillet 2013, l'avis de marché au Journal officiel de l'Union européenne pour la fourniture des compteurs (2,5 millions de compteurs monophasés et un demi-million de compteurs triphasés) et des 80 000 concentrateurs de cette première phase.

Un bilan économique positif grâce aux gains liés à la MDE

Le projet de GrDF a fait l'objet d'une étude technico-économique réalisée par les cabinets Pöyri et Sopra pour le compte de la CRE permettant d'évaluer l'intérêt du projet pour le marché et les consommateurs.

L'étude a montré que, sur une période d'analyse de vingt ans, le bilan économique du projet industriel de GrDF présente une valeur actualisée nette (VAN) de -318 M€ avant la prise en compte des gains de MDE. Après intégration de ces gains, le projet devient nettement positif, avec une VAN de + 835 M€. En effet, la mise à disposition plus fréquente de données de consommation permettrait de réaliser 1,5 % d'économie sur la consommation domestique de chauffage et d'eau chaude sanitaire (soit environ 100 TWh par an actuellement), correspondant à un gain de plus d'1 Md€.

Un cadre de régulation responsabilisant et incitant GrDF à la bonne réussite du projet

Dans sa délibération du 13 juin 2013, la CRE a présenté ses orientations concernant la définition d'un cadre de régulation incitative et le traitement tarifaire du projet de comptage évolué de GrDF. Ce cadre de régulation envisagé incitera GrDF à réaliser le projet dans les coûts et les délais prévus et avec le niveau de performance attendu. En effet, du fait du caractère exceptionnel de ce projet dans ses dimensions techniques, industrielles et financières, GrDF devra gérer des risques différents de ceux liés à son activité traditionnelle.

Dans ce contexte, une prime de rémunération de 200 points de base serait attribuée aux actifs de comptage du projet (compteurs, modules radio et concentrateurs) mis en service entre le début et la fin théorique de déploiement. GrDF bénéficierait de l'intégralité de la prime de rémunération s'il atteint tous les objectifs de délais, de coûts et de performance du système. Une réduction des coûts d'investissements globaux par rapport aux coûts prévisionnels du projet conduirait à l'attribution d'un bonus supplémentaire à GrDF égal à la bonification qu'il aurait touchée si les coûts d'investissement évités avaient été dépensés. En revanche, toute dérive de la performance globale de l'opérateur viendrait diminuer, voire annuler, cette bonification de rémunération. Une très mauvaise performance pourrait conduire à une rémunération des actifs de comptage du projet inférieure au taux de rémunération de base pour la part des dépenses au-delà d'un certain seuil.

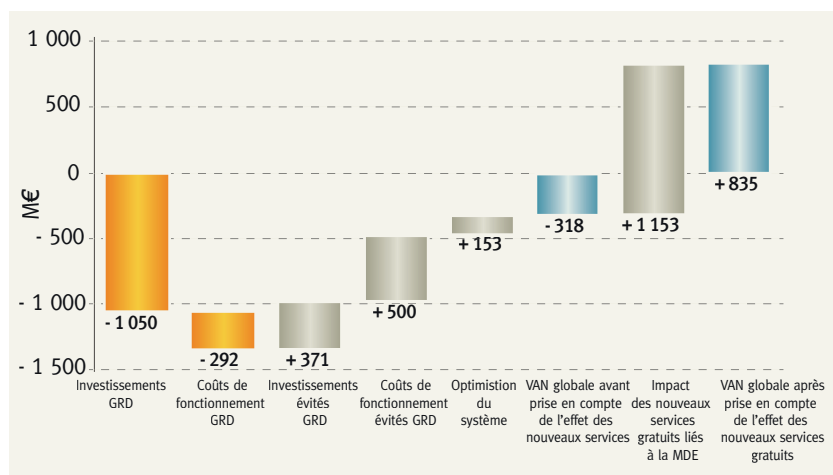
En complément de ce dispositif, un mécanisme de suivi régulier du projet tout au long du déploiement serait mis en œuvre, concernant la performance du système en termes de qualité du service rendu, de respect du calendrier prévisionnel de déploiement et des coûts unitaires prévisionnels du projet.

Enfin, les charges de fonctionnement relatives au comptage feraient l'objet d'un suivi particulier, notamment à l'occasion de l'élaboration des prochains tarifs d'utilisation des réseaux de distribution de GrDF.

Sur la base des éléments fournis par GrDF, la CRE estime que le début du déploiement généralisé des compteurs évolués générerait au 1^{er} juillet 2014 une hausse du tarif de GrDF d'environ 0,8 %. Compte tenu de la part du tarif d'acheminement sur les réseaux de distribution dans le prix final de vente du gaz naturel, cette hausse conduirait, toutes choses égales par ailleurs, à une augmentation de 0,2 % du tarif de vente réglementé en distribution publique pour un client moyen consommant le gaz naturel pour un usage de chauffage. Ainsi, pour un client au tarif B1 sur la zone Paris consommant 17 MWh par an, l'augmentation annuelle de la facture serait d'environ 2 €.

En cas de décision d'approbation définitive des ministres concernant le déploiement généralisé des compteurs Gazpar, la CRE procédera à la modification du tarif en vigueur de GrDF. Ces travaux feront l'objet d'une nouvelle délibération tarifaire de la CRE au cours du 1^{er} trimestre 2014, en application des articles L.452-2 et L.452-3 du code de l'énergie encadrant les compétences tarifaires de la CRE.

Décomposition de la valeur économique du projet de comptage évolué gaz de GrDF par postes de gain et de coût



Source : étude technico-économique menée par les cabinets Pöyri-Sopra en 2013

Illustration du mécanisme de régulation incitative envisagé par la CRE

Scénario de déploiement

L'approfondissement des travaux menés depuis mi-2011 a permis d'affiner les grandes lignes du scénario de déploiement envisagé.

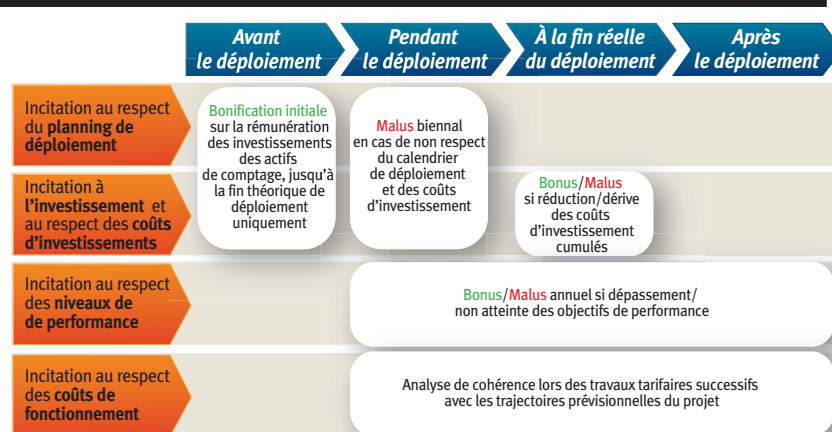
Le scénario prévoit :

- un démarrage progressif du déploiement des compteurs comprenant :
 - un pilote de 140 000 compteurs pendant un an, de fin 2015 à fin 2016 ;
 - une phase de déploiement massif avec 1 million de compteurs en 2017, 1,6 million en 2018, puis 2,3 millions de compteurs par an entre 2019 et 2021 avant de revenir à un rythme de 1,3 million en 2022 ;
- un déploiement du réseau de communication (concentrateurs) légèrement plus rapide pour permettre la communication au plus tôt des compteurs posés. La pose des concentrateurs liés au pilote interviendra mi-2015, celle des concentrateurs correspondant au premier lot d'un million de compteurs à partir de fin 2016. Le reste du réseau sera équipé en 3 ans, de fin 2017 à fin 2020.

À l'issue de la phase de généralisation, un minimum de 95 % des clients auront leur compteur équipé, l'expérience montrant qu'un taux de 100 % est difficilement atteignable (refus d'installation par le consommateur, inaccessibilité du compteur, absences répétées, etc.).

La généralisation dépend du coût de construction des compteurs

GrDF a d'ores et déjà lancé un appel d'offres pour l'acquisition d'un premier lot de compteurs Gazpar, dont les résultats seront connus début 2014.



Source : délibération de la CRE du 13 juin 2013 portant orientations sur le cadre de régulation du système de comptage évolué de GrDF.

La décision d'approbation définitive des ministres chargés de l'énergie et de la consommation, telle que prévue à l'article L.453-7 du code de l'énergie, sera prise dès que les résultats des appels d'offres auront permis de confirmer les conditions économiques d'acquisition des matériels et des services et le bénéfice pour les consommateurs.

Enfin, le lancement effectif du déploiement nécessite encore des travaux au sein des instances de concertation sous l'égide de la CRE :

- la stratégie de déploiement, et en particulier la communication et l'information des consommateurs, devront être partagées avec l'ensemble des acteurs ;
- la mise à jour des procédures définissant les règles de fonctionnement notamment entre GrDF, les fournisseurs et les consommateurs devront être finalisées (accès aux informations de consommation, gestion de l'acheminement, profilage...).

Gazpar : des gains liés à la maîtrise de la demande de l'énergie (MDE)

Le retour d'expérience international sur les gains de MDE strictement liés au comptage évolué gaz, sur un périmètre correspondant à celui du projet de GrDF, s'est largement enrichi avec les résultats des expérimentations menées au Royaume-Uni et en Irlande :

- au Royaume-Uni : après deux ans d'expérimentation sur 18 000 foyers équipés par 4 fournisseurs, les analyses donnent une estimation de gains de MDE comprise entre 2 % et 3 % de la consommation de gaz ;
- en Irlande : après un an d'expérimentation sur 2 000 foyers, les analyses donnent des gains estimés à 2,8 % de la consommation de gaz sur la base d'une information de facturation mensuelle sur index réel avec suivi détaillé.

GrDF a poursuivi l'analyse des tests clients qu'il a menés dans le cadre des expérimentations entre fin 2010 et début 2011 et évalue la réduction de la consommation à 0,9 %.

Par ailleurs, les fournisseurs sont convaincus que la fourniture de gaz devra nécessairement s'accompagner de services liés à la MDE inclus dans l'offre de base. De même, les entreprises de services énergétiques sont confiantes dans le fait qu'un certain nombre de consommateurs souhaiteront des services spécifiques en complément de l'offre de leur fournisseur.

Enfin, le système de comptage évolué permettra aux collectivités locales et aux bailleurs sociaux d'accéder à des données de consommations agrégées et de mieux cibler et évaluer leurs programmes d'efficacité énergétique.

Ces éléments renforcent l'estimation des gains de MDE atteignables par les consommateurs sans service payant. L'hypothèse retenue pour la mise à jour de l'étude technico-économique de la CRE est de 1,5 % de la consommation domestique de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

L'AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (ADEME) A POUR MISSION DE « SUSCITER, ANIMER, COORDONNER, FACILITER OU RÉALISER » TOUTES LES ACTIONS QUI RELÈVENT DES DOMAINES DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE. ELLE PARTICIPE AINSI À LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES EN MATIÈRE D'ÉNERGIE. SON PRÉSIDENT, **BRUNO LECHEVIN**, NOUS PRÉSENTE LES GRANDS CHANTIERS DE L'ADEME POUR CETTE RENTRÉE.

« La construction de la **transition énergétique** et **écologique** nous permettra de sortir de la crise. Il faut de la **croissance**, et ce sera une croissance de **sobriété** et d'**innovation**. »

Décryptages : Quels sont actuellement les sujets importants sur lesquels travaille l'ADEME ?

Bruno Lechevin : Le grand sujet pour cette rentrée, dans le prolongement du débat national sur la transition énergétique, est la mise en place du « Guichet unique ». L'objectif est d'atteindre 500 000 logements rénovés par an à l'horizon 2017. Il s'agit de rassembler les professionnels du bâtiment et du financement, les collectivités, les opérateurs de l'Etat autour de cet objectif. Courant septembre, un numéro Azur sera mis en place permettant à chacun d'être accompagné dans la rénovation de son logement. Ce chantier doit aussi permettre aux citoyens de mieux maîtriser leurs factures d'énergie.

« Nous partageons une vision commune avec la CRE. Nos rôles sont complémentaires. Le régulateur peut lever les verrous réglementaires ; nous œuvrons à lever les verrous technologiques et socio-économiques. »

Bruno Lechevin

Le deuxième grand chantier est « l'économie circulaire », qui sera l'un des thèmes majeurs de la conférence environnementale des 20 et 21 septembre. Ce concept recouvre non seulement l'éco-conception et le recyclage, mais aussi

l'évolution des comportements et des modes de consommation, etc. L'économie circulaire est source d'innovation pour une utilisation plus efficace des ressources.

Le troisième grand chantier est celui des Investissements d'avenir. Ce dispositif permet de favoriser l'innovation au sein des entreprises pour préparer la France de demain. L'ADEME est en charge de quatre programmes : économie circulaire, renouvelables et économie décarbonée, smart grids, mobilité. L'enveloppe totale représente 2 milliards d'euros. À ce jour, plus de 100 projets ont été retenus, qui peuvent bénéficier de subventions ou d'avances remboursables. L'ADEME peut également prendre pour le compte de l'État des participations. Cet été, le Premier ministre a annoncé que les Investissements d'avenir seraient réabondés. L'ADEME devrait être en charge d'une enveloppe supplémentaire d'environ 1,1 milliard d'euros à partir de 2015.

Quelles sont les préconisations de l'ADEME en matière de lutte contre la précarité énergétique ?

B. L. : En juin, le gouvernement a confié à l'ADEME, en tant que pilote opérationnel de l'Observatoire national de la précarité énergétique, une mission d'audit relative aux tarifs sociaux de l'énergie. En lien étroit avec les services du médiateur de l'énergie, nous avons eu un mois pour réaliser ce rapport, durant lequel nous avons mené une vingtaine d'auditions. Nous en avons conclu que les tarifs sociaux, tels qu'ils existent aujourd'hui,



© F. Daburon

BIOGRAPHIE EXPRESS BRUNO LECHEVIN

Diplômé de Sciences-Po Paris,
Programme d'études
avancées sur la gestion
des transformations sociales

Membre fondateur d'Électriciens
sans frontières

2008-2013

Délégué général du Médiateur
national de l'énergie

2000-2008 :

Commissaire à la Commission
de régulation de l'énergie

1997-1999 :

Secrétaire fédéral
de la Fédération
Énergie-Chimie, CFDT

1988-1997 :

Secrétaire général FGE – CFDT
et membre du bureau national
CFDT

1983-1988 :

Secrétaire fédéral
de la Fédération Gaz Électricité
(FGE), CFDT

1979-1982 :

Agent chez EDF-GDF

1974-1978 :

Président des Jeunesses
Ouvrières Chrétiennes (JOC)

n'atteignent pas suffisamment leur cible. Le niveau d'aide n'est pas à la hauteur des enjeux. En outre, ils sont inéquitables : les personnes se chauffant au fuel, par exemple, ne sont pas aidées. Nous avons donc recommandé un relèvement significatif du montant des tarifs sociaux, une simplification du dispositif et la mise en place d'un « chèque énergie » pour le compléter.

S'appuyant sur les préconisations du rapport, Philippe Martin, le ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, s'est engagé à prendre de nouvelles mesures avant l'hiver prochain. Il semble aujourd'hui que le chèque énergie, l'une des principales mesures préconisées par le rapport, fasse son chemin. Mais il faut aussi, et surtout, s'attaquer aux fondements de la précarité énergétique et rénover prioritairement les logements précaires.

L'ADEME doit publier d'ici fin 2013 une feuille de route sur les réseaux évolués. Quelles en sont les grandes lignes ? La CRE s'est également saisi de cette problématique : les deux institutions conjuguent-elles leurs actions ?

B. L. : La thématique des réseaux évolués est importante pour l'ADEME. Les opportunités technologiques qu'ils offrent permettront au système énergétique de gérer au mieux une production moins centralisée, de favoriser les effacements et, demain, l'auto-consommation. Grâce à eux, une meilleure maîtrise de l'énergie, un développement des énergies renouvelables et une adaptation du système électrique aux nouveaux usages seront possibles, tout en conservant la sûreté du réseau. La feuille de route de l'ADEME ira dans ce sens.

Nous partageons une vision commune avec la CRE. Nos rôles sont complémentaires. Le régulateur peut lever les verrous réglementaires ; nous œuvrons à lever les verrous technologiques et socio-économiques. Plus concrètement, dans le cadre du programme Smart Grids des Investissements d'avenir, nous avons initié des réunions tripartites avec la CRE et le porteur de projets, qui permettent d'échanger en toute confidentialité sur les difficultés rencontrées.

Les collectivités territoriales se saisissent de plus en plus des problématiques énergétiques et environnementales. Comment l'ADEME les accompagne-t-elle ?

B. L. : L'ADEME est un outil global avec des déclinaisons régionales. Au-delà de son expertise nationale, cette institution met en œuvre les décisions politiques sur le terrain, en partenariat avec les acteurs locaux, via ses 26 directions régionales. L'expertise de terrain de l'ADEME est reconnue et elle enrichit en permanence l'expertise nationale.

L'ADEME constate une montée en compétence des collectivités. Le territoire est devenu un lieu opérationnel. Je crois que le projet de loi sur la transition énergétique devra laisser plus de place à la gouvernance des territoires. Sans remettre en cause le système actuel, il faut le faire évoluer. C'est sur les territoires qu'on arrivera à atteindre les objectifs du « moins et mieux consommer ».

Vous avez été secrétaire général de la fédération énergie du syndicat CFDT, commissaire à la CRE et délégué général du Médiateur de l'énergie. En quoi cette expérience peut-elle vous aider à mener à bien votre mission à la tête de l'ADEME ?

B. L. : Je vis mon arrivée à l'ADEME comme un prolongement de mon parcours. Je dois certes apprendre un métier nouveau car je viens du monde de l'énergie, mais je crois que la ligne de force de mon parcours a toujours été l'intérêt général. L'action de l'ADEME l'incarne parfaitement. J'espère également que mon arrivée permettra d'enrichir le partenariat avec la CRE. Plus globalement, l'ADEME doit également rendre ses actions plus lisibles pour l'ensemble des citoyens et des parties prenantes. L'Agence est composée d'ingénieurs passionnés qui agissent pour promouvoir une société économe en ressources. Ma conviction est que nous agissons au service de l'activité et de la compétitivité. La construction de la transition énergétique et écologique nous permettra de sortir de la crise. Il faut de la croissance, et ce sera une croissance de sobriété et d'innovation. ■

CONSULTATION PUBLIQUE

L'ACER consulte sur les zones de marché électrique

Dans le cadre d'un projet pilote de redécoupage des zones de marché électrique, l'ACER consulte jusqu'au 30 septembre sur l'influence de la configuration actuelle des zones sur le fonctionnement des marchés en Europe. La CRE estime que la contribution des acteurs français à la réflexion menée au niveau européen est fondamentale.

En Europe, les échanges d'électricité sont organisés suivant un système zonal : au sein d'une même zone, des échanges d'électricité entre acteurs de marché sont réalisés sans être limités par les contraintes de réseau, tandis qu'entre deux zones la capacité d'interconnexion est offerte de façon limitée aux acteurs de marché pour gérer les congestions sur le réseau. La délimitation des zones en Europe suit généralement les frontières des pays, mais pas systématiquement : ainsi, l'Allemagne et l'Autriche ne forment qu'une seule zone, tandis que l'Italie est divisée en six zones.

La pertinence de la délimitation des zones est un sujet sensible : les zones de marché doivent en effet offrir un schéma propice à la gestion des congestions tout en disposant d'une

liquidité suffisante et d'un niveau d'échanges satisfaisant entre zones. Cette question est par ailleurs très liée à d'autres problématiques, comme celle des flux de bouclage (flux causés par un échange d'électricité interne à une zone et « subis » par une zone voisine) et est donc le sujet de discussions récurrentes au niveau européen.

Une participation des acteurs de marché indispensable

Dans ce contexte, l'ACER a initié un projet pilote de révision des zones (en anticipation de l'entrée en vigueur du code de réseau sur l'allocation des capacités et la gestion des congestions) qui prévoit notamment la réalisation d'une étude sur les liens entre architecture des zones et fonctionnement efficace du marché.

L'implication des acteurs de marché étant indispensable pour mener à bien cette étude, l'ACER a lancé une consultation publique comprenant une dizaine de questions sur ce thème.

L'étude pilote menée par l'ACER et les régulateurs nationaux servira de référence pour les futures études et pourrait mener à des décisions structurantes, puisqu'une modification des zones de marché pourrait concerner la France et aurait des impacts majeurs, positifs ou négatifs, sur le fonctionnement des interconnexions, des marchés de gros et de détail et sur la formation des prix notamment.

La CRE invite vivement les acteurs français à participer à la consultation menée par l'ACER jusqu'au 30 septembre. ■

MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ

Une future plateforme européenne d'échanges intrajournaliers

Avec la sélection de la plateforme commune européenne pour les échanges intrajournaliers, une étape essentielle a été franchie pour favoriser les échanges proches du temps réel entre les pays européens et ainsi accompagner le développement des énergies éolienne et photovoltaïque.

En discussion depuis 2010, la future plateforme d'échanges intrajournaliers d'électricité, commune à l'ensemble des États membres, devrait voir le jour en 2014. Le fournisseur de service a enfin été sélectionné. Il a présenté la meilleure offre financière et s'est engagé à fournir la plateforme dans les six mois suivant la finalisation du contrat afin de démarrer les tests opérationnels.

Jusqu'à présent, les discussions entre bourses, et entre bourses et gestionnaires de réseaux, n'avaient pas permis d'aboutir à un choix définitif de plateforme. Fin 2012, les bourses avaient lancé un appel d'offres ouvert devant faire l'objet d'un avis informel de l'ACER en cas

d'échec. Les bourses n'ayant pas réussi à se mettre d'accord sur le choix du fournisseur de services, l'ACER a finalement rendu un avis informel le 17 mai 2013 sur le choix de la plateforme, avis que les bourses se sont engagées à suivre.

Maximiser les gains liés aux énergies renouvelables

La création de cette plateforme intervient dans un contexte où le marché tend à se développer de plus en plus sur les horizons de court terme, poussé par le développement des énergies éolienne et photovoltaïque, dont les prévisions de production se précisent quelques heures avant le temps réel. Entre 2011 et 2012, les échanges intrajournaliers aux frontières

françaises ont augmenté de 50 %, favorisés par la mise en place de nouveaux mécanismes à cette échéance de temps. Faciliter les échanges intrajournaliers s'avère essentiel pour maximiser le gain qu'on peut attendre des énergies éolienne et photovoltaïque tout en assurant la sécurité d'approvisionnement.

Aux côtés de l'ACER, la CRE s'est fortement impliquée dans le processus de sélection de la plateforme et soutient l'avis émis par l'ACER. La CRE est maintenant pleinement engagée dans la mise en place de cette plateforme, afin qu'elle fonctionne dans les meilleurs délais et que son périmètre géographique soit le plus large possible dès son démarrage. ■

Décryptages

La lettre de la Commission de régulation de l'énergie



CRE, 35 rue Pasquier,
75379 Paris Cedex 08
01 44 50 41 00